

Madame Muriel ASPRO 2 impasse Vidal 13008 MARSEILLE

LE MAIRE

N/REF.: PB/PL/GR/LC N° 17414/21/04/00195

Mesdames, Messieurs,

Votre pétition, dans laquelle vous vous élevez contre la multiplication des chantiers dans le secteur Boulevard du Sablier/Rue Joseph Vidal, a retenu toute mon attention.

Elle appelle de ma part les observations suivantes :

- concernant le chantier « White and Sea », il ne nous avait pas échappé, en mars 2020, que la réalisation des terrassements au brise-roches hydraulique (BRH) à partir de 6h30 du matin et jusqu'à tard le soir n'était pas acceptable pour les riverains, qui subissaient alors le premier confinement. Nous étions alors intervenus, avant même notre élection, pour demander au promoteur de limiter ses horaires de façon à permettre aux familles de dormir jusqu'à une heure décente. Ce permis 013055 18 0051 a été signé par Madame Laure-Agnès Caradec, Adjointe à l'Urbanisme de l'équipe précédente, le 15 juin 2020 ;
- concernant le second permis que vous citez, au 44/46 rue Joseph Vidal, référence 013055 18 0889, il a été signé également par Madame Laure-Agnès Caradec, le 3 juillet 2019, et a été suivi d'un permis modificatif et d'un transfert de permis le 21 janvier 2020.

Je constate que les délais de recours sont aujourd'hui écoulés (2 mois à compter de la date d'affichage sur le terrain), et il ne nous est pas possible dans ces conditions de revenir sur ces autorisations.

Je ne puis que vous confirmer que notre équipe municipale entend reprendre la main sur ces dossiers pour un développement harmonieux de la ville, et ne plus laisser le champ libre aux promoteurs.

Le meilleur exemple en est la décision de Madame Mathilde Chaboche, Adjointe à l'Urbanisme de la Ville, qui vient d'ordonner la suspension des travaux sur la Villa Valmer, joyau architectural de la Corniche.

A un niveau moins emblématique, je vous informe que Monsieur Pierre Lémery, Conseiller de secteur délégué aux Grands Projets, aux Permis de Construire et à la coordination du secteur du Roy d'Espagne et du Littoral, vient de donner un avis défavorable à une demande de permis de construire de 49 logements rue Joseph Vidal.

Je souhaite que l'ensemble de ces éléments soit de nature à répondre aux préoccupations que vous avez exprimées. Monsieur Pierre Lémery se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (plemery@marseille.fr).

Je vous précise que nous adressons une copie de cette réponse à Madame Christine LA ROCCA, Présidente du CIQ de Bonneveine, pour sa parfaite information.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pierre LEMERY

Conseiller d'arrondissements Délégué aux Grands Projets, aux Permis de construire et à la Coordination du secteur du Roy d'Espagne et Littoral Conseiller Métropolitain Pierre BENAMROCHE